



Conseil National des Groupes Académiques

de l'enseignement public

Fonctions Publiques CGC

63 rue du Rocher - 75008 Paris - Tel 01 55 30 13 46 - FAX 01 55 30 13 48

www.cnga.fr

cnga2@wanadoo.fr



Monsieur le Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg St Honoré
75008 PARIS

Poitiers, le lundi 28 avril 2008

Monsieur le Président de la République,

Pardonnez-moi, tout d'abord, de prendre la liberté de vous écrire : j'ai été heurté par vos propos concernant les heures supplémentaires des fonctionnaires lors de votre intervention télévisée du jeudi 24 avril.

Permettez-moi de me présenter : je suis président national du CNGA-CGC qui syndique les enseignants du second degré de l'enseignement public au sein de la Confédération Française de l'Encadrement CGC. Notre action est guidée par notre attachement à un syndicalisme soucieux de la défense des cadres que constituent, au sein de la fonction publique, les enseignants et par nos trois principes fondateurs : Laïcité, Neutralité, Réforme. C'est pourquoi, nous nous honorons d'être toujours ouverts au dialogue et à la concertation, et la nécessaire adaptation de notre profession et de nos conditions de travail à des élèves et à un monde en perpétuel et rapide changement est au centre de notre réflexion syndicale. Nous analysons donc de façon critique mais sans aucun a priori idéologique les propositions et mesures qui concernent notre métier, y compris, bien sûr, quand il s'agit de notre rémunération.

Or, je vous ai entendu reconnaître l'autre soir que lorsque vous avez accédé à la Présidence de la République vous avez été stupéfait de découvrir que les heures supplémentaires des fonctionnaires étaient moins payées que leurs heures normales. Aussi, avez-vous ajouté, pour réparer cette injustice, vous avez majoré par le décret du 27 février 2008 le montant de ces heures supplémentaires. Ce que vous avez oublié de préciser, c'est que les « heures supplémentaires année » effectuées par les enseignants du second degré étaient exclues de cette majoration. A mon tour d'être stupéfait : quand on sait que les enseignants constituent la majorité des fonctionnaires et que les « HSA » représentent la quasi-totalité des heures supplémentaires qu'ils peuvent être amenés à effectuer, je me demande comment interpréter cet oubli. Est-ce à dire qu'en dépit des promesses faites, les fonctionnaires que sont les enseignants vont devoir tout particulièrement supporter les rigueurs budgétaires en continuant, s'ils font des heures supplémentaires, à « bénéficier » d'une rémunération inférieure à celle des heures imposées par leur service normal ? Et ce n'est pas notre rémunération principale qui va compenser ce manque : depuis les 12 derniers mois la valeur du point d'indice a été majorée de 0,8 % alors que, dans le même temps, les prix ont grimpé de 3,2 %. Cette perte de 2,4 % s'ajoute aux précédentes et le métier d'enseignant perd toute attractivité pour nos jeunes ! Certes, les heures supplémentaires, bien que sous-payées, bénéficient, depuis octobre 2007, d'une exonération fiscale... mais nos jeunes collègues qui débutent à seulement 1,2 fois le SMIC ne sont bien souvent pas imposables sur le revenu !

Pour ce qui est du projet que vous avez formulé de revaloriser les salaires des futurs enseignants parce qu'ils seront recrutés à un niveau universitaire supérieur, permettez-moi de me faire ici l'écho de l'indignation légitime de bon nombre de collègues, les agrégés en particulier, dont les compétences disciplinaires semblent présentées comme indignes d'une meilleure rémunération.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à cette lettre et vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération.

Michel SAVATTIER
Président du CNGA /CGC

Adresse personnelle : 46 rue de la Marne 86000 POITIERS 06 60 62 02 12 m.savattier@wanadoo.fr